



Notre réf.: 9946-12/SG/CER/EC-64

GENÈVE, le 18 avril 2012

Objet: Soixante-quatrième session du Conseil exécutif

Suite à donner: Pour information et mesures à prendre, le cas échéant

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous informer que la soixante-quatrième session du Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) aura lieu au siège de l'OMM, à Genève, du 25 juin au 3 juillet 2012.

Le Conseil exécutif, à sa soixantième session (Genève, juin 2008), a décidé de modifier la règle 7 de son Règlement intérieur de manière à rendre ses sessions publiques.

Dans ce contexte, les Membres de l'OMM et les missions permanentes à Genève souhaitant suivre les débats peuvent se faire représenter à la session à leurs propres frais et sans bénéficier du droit de parole, conformément à la résolution 40 (Cg-XVI).

L'ordre du jour provisoire annoté et les documents de session seront disponibles sur le site Web de l'OMM, dès qu'ils auront été établis, et vous pourrez y accéder en procédant comme indiqué ci-après:

Ouvrir le navigateur Internet et taper <http://www.wmo.int>. Cliquer sur «Réunions» dans la colonne de gauche, puis sur «Sessions d'organes constituants» et, enfin, sur le lien «Informations et documents» sous la rubrique «Soixante-quatrième session du Conseil exécutif (EC-64), Genève, 25 juin – 3 juillet 2012».

Pour des raisons d'ordre pratique, je vous saurais gré de faire savoir par écrit au Secrétariat de l'OMM dès que possible, de préférence avant le **31 mai 2012**, si vous pourrez participer à la session du Conseil exécutif ou vous y faire représenter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM (distribution restreinte)

cc: Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (pour information)